



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E181662 VALABLE JUSQU'AU 23/01/2027

ÉDITÉ LE 28/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/11/2009

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 30/01/2024

Capital : 425 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT-PIERRE 2010B00015

Siret : 518 750 294 00036

Code NACE : 3511Z

Numéro caisse de congés payés : 0018597

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO SV75079210

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75079210

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : CONERSOL

48 CHEMIN MAXIME RIVIERE
ZA LA CAFRINE
97410 SAINT-PIERRE

Téléphone : 02 62 30 05 00

Fax :

Portable : 06 93 00 41 21

Responsabilité légale :

LEPERLIER RAYMOND CLAUDE GÉRANT

Site Internet : www.conersol.fr

E-mail : e.reinhart@conersol.fr

Effectif moyen : 42 Tranche de classification : EFF3 Chiffre d'affaires H.T. : 10 977 882 Tranche de classification : CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | Effectif | * Date d'attribution |
|------|---|----------|----------------------|
| 5131 | Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 29 | 21/03/2024 |
| 5911 | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante) | | 20/01/2026 |
| | Nombre total de qualifications : 2 | | |

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E181662

VALABLE JUSQU'AU 23/01/2027

ÉDITÉ LE

28/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/11/2009

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 30/01/2024

Capital : 425 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-PIERRE 2010B00015

Siret : 518 750 294 00036

Code NACE : 3511Z

Numéro caisse de congés payés : 0018597

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75079210

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75079210

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : CONERSOL

48 CHEMIN MAXIME RIVIERE
ZA LA CAFRINE
97410 SAINT-PIERRE

Téléphone : 02 62 30 05 00

Portable : 06 93 00 41 21

Site Internet : www.conersol.fr

E-mail : e.reinhart@conersol.fr

Responsabilité légale :
LEPERLIER RAYMOND CLAUDE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 42

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5131 | Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 21/03/2024 |
| 5911 | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante) | 20/01/2026 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--------------------------------------|--------------------|
| o Chauffage et/ou eau chaude solaire | 21/03/2024 |
| o Panneaux solaires photovoltaïques | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.